Nous vous remercions d'avoir choisi l'assurance multirisque automobile "HIFAD" de RMA.

Le contrat d'assurance multirisque automobile "HIFAD" est régi par la loi n°17-99 portant Code des Assurances (Dahir n°1-02-238 du 3 octobre 2002) et par ses textes d'application ainsi que par les Conditions Générales qui suivent et les Conditions Particulières y annexées.

Votre contrat se compose :

- Des présentes **Conditions Générales** qui définissent le cadre et les principes généraux de votre contrat.

 Elles décrivent l'ensemble des garanties proposées, leurs conditions et limites d'application ainsi que toutes les exclusions.
 Elles précisent également toutes les informations relatives à la vie de votre contrat, les formalités à accomplir en cas de sinistre ainsi que les modalités relatives au règlement des dommages.
 De plus, elles incluent un lexique regroupant la définition des principaux termes indispensables à la bonne compréhension du contrat.

- Des **Conditions Particulières** qui personnalisent le contrat en fonction des renseignements fournis au moment de la souscription.

 Elles décrivent l'identité du Souscripteur ainsi que les caractéristiques du véhicule assuré et indiquent la date d'effet ainsi que la durée de votre contrat. Elles précisent également les garanties que vous aurez choisies, les franchises applicables ainsi que la prime à payer.

Homologation n° 14201802323D en date du 03 avril 2018

SOMMAIRE

6 **PARTIE I – L'ASSURANCE DE VOTRE RESPONSABILITE CIVILE**

6 **PARTIE II – DEFINITIONS**

9 **PARTIE III – DISPOSITIONS GENERALES**

9 1. Territorialité

10 **PARTIE IV – LE CONTENU DE VOS GARANTIES**

10 1. Votre garantie Défense et Recours

12 2. Vos garanties dommages causés au véhicule assuré

- 2.1. Tierce
- 2.2. Tierce Optimale
- 2.3. Dommages Collision Déplafonnée
- 2.4. Dommages Collision
- 2.5. Incendie, Explosions et Dommages électriques
- 2.6. Vol
- 2.7. Bris des glaces
- 2.8. Inondation
- 2.9. Rachat de vétusté
- 2.10. Perte financière
- 2.11. Panne mécanique

24 3. Vos garanties dommages causés aux personnes transportées en automobile (P.T.A)

27 **PARTIE V – EXCLUSIONS COMMUNES A TOUTES LES GARANTIES AUTRES QUE LA RESPONSABILITE CIVILE**

28 **PARTIE VI – LA VIE DE VOTRE CONTRAT**

28 1. Vos obligations

29 2. Aggravation du risque

29 3. Formation, effet et durée de votre contrat

30 4. Prime

31 5. Résiliation

32 6. Suspension

32 7. Subrogation

32 8. Prescription

33 9. Coassurance

33 **PARTIE VII – DU SINISTRE A L'INDEMNISATION**

33 1. Que devez-vous faire en cas de sinistre ?

1.1. Votre déclaration

34 1.2. Les documents à produire

35 2. Comment serez-vous indemnisé ?

2.1. Expertise de vos dommages

2.2. Evaluation de vos dommages

2.3. Règlement de vos indemnités

36 **Annexe**